



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 5 juillet 2020, à 20 h, au 57, rue Laroche, Lanoraie, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : **289, chemin de Joliette.**

NATURE ET EFFETS : Permettre l'agrandissement du garage isolé d'une superficie totale de 130 m², alors que l'article 3.3.2.1.1.1 du règlement de zonage n° 269-90, autorise une superficie maximum de 112 m².

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : **96-100, rang du Cavreau.**

NATURE ET EFFETS : Permettre l'implantation d'un garage isolé en cour avant alors que l'article 5.10.1.1 du règlement de zonage n° 105-92, ne permet pas les constructions complémentaires ou accessoires en cour avant.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : **419, rue Faust.**

NATURE ET EFFETS : Permettre l'agrandissement du bâtiment principal en créant un troisième étage sur la partie avant, alors que l'article 3.4.3.4.1.3 du règlement de zonage n° 269-90, permet un nombre maximum de deux étages.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits par courriel au direction@lanoraie.ca pour une période de 15 jours suivants l'avis public.

DONNÉ à Lanoraie ce 17 juin 2022.

Marc-André Maheu
secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc-André Maheu, secrétaire-trésorier et directeur général, résidant à l'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie le 17 juin entre 9 h et 12 h aux endroits suivants : église, hôtel de ville.

En foi de quoi je donne ce certificat, 17 juin 2022.



Marc-André Maheu
secrétaire-trésorier et directeur général